

„ modiques, qui ont indigné autant qu'étonné
 „ tous les gens de probité, ils ont trouvé bon
 „ de faire paroître un écrit plus modéré, ré-
 „ digé par les commissaires de leur société
 „ sous le titre d'*Observations sur la cons-
 „ titution primitive & originaire des trois
 „ Etats de Brabant*. Ils s'y proposent de
 „ faire voir que l'organisation actuelle de ces
 „ Etats n'est nullement constitutionnelle,
 „ qu'au surplus elle est défectueuse & peu
 „ conforme à la fin de cette institution, d'où
 „ ils concluent qu'il faut la réformer. Il ne
 „ faut pas être bien habile ni fort versé dans
 „ l'histoire Belgique & en politique, pour
 „ voir que la vérité & la raison ne sont point
 „ de leur côté dans ce fatras d'actes & d'ob-
 „ servations qui y sont relatives. „

L'auteur de cet Examen, profondément versé dans l'histoire, & particulièrement dans l'histoire Belgique, suit les prétendus Amis dans tous leurs écarts, fait voir la gaucherie avec laquelle ils citent des pièces qui leur sont formellement contraires, & les débusque sur-tout des appuis qu'ils ont cru trouver dans une dissertation de M. Heylen, qui avoit fixé à une époque plus récente que l'histoire ne le permet, l'admission des ecclésiastiques aux Etats de Brabant (a). Car c'est sur-tout à cet Ordre

(a) Dissertation combattue avec un succès décidé, par M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rol-duc (15 Août 1786, p. 580). Le même avoit précédemment établi l'antiquité du premier Ordre & les titres aussi vieux qu'irréfragables de son admis-